



MAIRIE DE MONTMOREAU

- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_10_72

Date de convocation du conseil : 27 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUARD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers
présents : 20Nombre de votants : 26Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme CHASTEL Ita

Objet : Gestion des mégots
Convention avec AlcomeSecrétaire de séance : Madame WILLAUME Francine

Monsieur DESBROSSE, élu responsable du groupe de travail récemment engagé dans la gestion des mégots, rappelle aux élus que la loi anti-gaspi de 2020 crée une filière spécifique pour le recyclage aux mégots. Il explique qu'un mégot est considéré comme un déchet, engendrant une gêne visuelle et l'acte de jeter son mégot est désormais assimilé à de l'incivilité. Il ajoute que c'est ainsi que l'État a agréé l'éco-organisme Alcome via la Loi AGECE.

Monsieur DESBROSSE rappelle également que lors de sa réunion du 12 septembre dernier, les élus du groupe de travail ont décidé de s'engager avec le soutien d'Alcome, dans la lutte contre les mégots.

Il présente aux élus certaines missions d'Alcome :

- Baisser de 40% le nombre de mégots d'ici 2027
- Soutenir financièrement des campagnes de ramassage des mégots
- Distribuer des cendriers de poche
- Mettre à disposition des dispositifs de sensibilisation et de dispositifs de collecte
- Organiser des enlèvements de collecte de mégots au-delà de 100kg
- Soutenir financièrement les collectivités à hauteur de 0,50 € / habitant

Monsieur DESBROSSE précise que pour obtenir le soutien d'Alcome et pouvoir déposer un dossier de demande d'accompagnement, le conseil municipal doit délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat-type avec Alcome, sans réserve, ajout ou modification de quelque nature

